



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte



18134713

MONITEUR BELGE

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur

29-08-2018

le 23 AOUT 2018

BELGISCH STAATSBLAD

Pour le Greffier

N° d'entreprise : 462.871.825

Dénomination

(en entier) : DOUCEUR DES COTEAUX MOSANS

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : RUE DU PLATEAU? 18-20 5100 JAMBES

Objet de l'acte : RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les candidatures de tous les Administrateurs arrivant à échéance en 2018 (à l'exception de celui de Mme JAUCOT-THEYS, dont le mandat n'arrive pas à échéance), le Conseil d'Administration propose à l'AG le renouvellement pour quatre ans de l'ensemble des mandats arrivés à échéance en 2018. En sa séance du 17 mai 2018, l'AG de la Douceur des Coteaux Mosans décide de renouveler l'ensemble de ces mandats d'administrateur.

Le Conseil d'Administration de la Douceur des Coteaux Mosans se compose dès lors comme suit :

JADOUL Paul, Président, mandat de quatre ans courant jusqu'en mai 2022
BOONEN MOREAU Suzanne, Vice-Présidente, mandat de quatre ans courant jusqu'en mai 2022
LEROY Albert, Secrétaire, mandat de quatre ans courant jusqu'en mai 2022
COLLAS Gaston, Trésorier, mandat de quatre ans courant jusqu'en mai 2022
JAUCOT THEYS Isabelle, Administratrice, mandat de quatre ans courant jusqu'en mai 2019
MAZZERO LESSIRE Martine, Administratrice, mandat de quatre ans courant jusqu'en mai 2022
BODSON Bernard, Administrateur, mandat de quatre ans courant jusqu'en mai 2022
BEAUDART José, Administrateur, mandat de quatre ans courant jusqu'en mai 2022
ETIENNE André, Administrateur, mandat de quatre ans courant jusqu'en mai 2022
JAUQUET Martine, Administratrice, mandat de quatre ans courant jusqu'en mai 2022

La gestion quotidienne reste assurée par Laurent Collet, Directeur

Pour extrait conforme,

Paul Jadoul,
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/09/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature